

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUIN 2014**

=====

Date de convocation : 03.06.2014

Date d'affichage : 03.06.2014

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23

Le 11 JUIN 2014 à 20 H 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. Albert BAZIRE, Maire.

Étaient présents : M. BAZIRE Albert, Mme LAURENT Sophie, M. LEROUX Marcel, Mme KERLEAU Marie, M. VIEL Bernard, Mme JARDIN Odile, Mme SAUVE Jacqueline, Mme CANIOU Brigitte, Mme MALACH Frédérique, M. DANGUY Sébastien, M. DUCHEMIN Sébastien, M. SEGUIN Emmanuel, Mme BESNIER Cynthia, Mme HAMEL Manuella, M. JEHENNE Adrien, M. MARIE Christian, M. BOURDALE Jean-Pierre, Mme RENAUX Antoinette, Mme LEFRANC Elisabeth, Mme FOURMENTIN Francine, M. JOSEPH Franck.

Absents excusés : M. DESMASURES Jean-Claude, Mme HARDEL Nadine.

Procurations : M. DESMASURES Jean-Claude à M. LEROUX Marcel, Mme HARDEL Nadine à Mme SAUVE Jacqueline.

Secrétaire de séance : Mme CANIOU Brigitte.

=====

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 23 avril 2014

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 23 avril 2014 n'appelle aucune observation.

Boulevard du Maine : consultation des entreprises et autorisation de signature des marchés (Délibération 2014.06.01)

Le projet d'aménagement du Boulevard du Maine est désormais prêt à être mis en œuvre conformément à l'avant-projet présenté au Conseil municipal le 16 mai 2013.

L'estimation des travaux s'élève à :

- 442 660.00 € H.T. pour la partie terrassements, eaux pluviales, voirie.
- 153 592.31 € H.T. pour la réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées
- 74 342.00 € de participation à l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques.

Le projet appelle les observations suivantes :

Mme FOURMENTIN ne comprend pas l'intérêt du rond-point dans une zone qui n'est pas accidentogène. Pour M. le Maire, la circulation est de plus en plus importante sur la rue Sœur St Antoine et il convient de sécuriser le secteur et prévenir les accidents. En ce qui concerne la circulation des poids lourds, le rond-point sera en léger dôme franchissable, ce qui les incitera à ralentir. M. BOURDALE pense que cela ne va pas faire ralentir les véhicules sur le Boulevard du 11 Novembre et préférerait des ralentisseurs.

Le bassin de stockage des eaux pluviales prévu au carrefour avec la rue du 8 mai est destiné à récupérer et réguler les eaux de pluies de tout le bassin versant (Bd du Maine, rue d'Anjou et rue de la République) pour éviter les débordements en aval. Le bassin sera enterré et recouvert d'une surface plane utilisable pour un terrain de boules par exemple.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 21 voix Pour et 2 Abstentions (M. MARIE et Mme FOURMENTIN) :

- ✓ d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation des entreprises
- ✓ d'autoriser M. le Maire à signer les marchés avec les entreprises qui auront été retenues à l'issue de cette consultation.

Travaux à l'église (Délibération 2014.06.02)Décision de lancement des travaux

Un diagnostic du clocher de l'église a été réalisé par le Cabinet JAMAIN de SERVON-sur-VILAINE (35), spécialisé dans le bâti ancien et particulièrement les églises.

Des désordres importants ont été constatés au niveau du clocher : fissures qui fragilisent la flèche, fragilisation de certains pinacles, risques de chute de pierres ...

Ces désordres n'avaient pas été décelés lors des interventions sur la toiture car ils se situent plus haut, au niveau de la flèche.

Au vu de l'urgence, du fait de l'impossibilité d'établir dans des délais suffisamment courts un cahier des charges précis et du fait de la difficulté pour trouver des entreprises spécialisées dans le domaine, il est proposé de signer un marché avec le Cabinet JAMAIN, en vertu de l'article 35 du code des marchés publics, pour assurer la mise en sécurité de l'édifice, pour un montant de 39 520.00 € H.T. soit 47 424.00 € TTC. Ces travaux bénéficient d'une garantie décennale.

Les travaux dureront environ 2 semaines.

Demande de subvention

Une subvention peut être accordée au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 25 % du montant des travaux de mise en sécurité.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, décide par 22 voix Pour et 1 abstention (M. MARIE) :

- d'autoriser M. le Maire à signer le marché avec le Cabinet JAMAIN en vue de la réalisation des travaux de mise en sécurité du clocher,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter cette subvention au titre de la DETR.

Travaux de voirie : consultation des entreprises et autorisation de signature des marchés (Délibération 2014.06.03)

La commission des travaux s'est réunie le mardi 3 juin 2014 et a proposé le programme de travaux de voirie suivant pour cette année 2014 :

Désignation	Estimation
VOIRIE URBAINE	
Pose de bordures parking du stade	3 898.00
Trottoir rue Jean-Baptiste Janin (partie droite en descendant jusqu'à la voie de Launay)	10 150.00
Aménagement du parking du Groupe scolaire André Bruno	12 037.00
Revêtement sur allée du Parc St Lys (allée perpendiculaire aux courts de tennis)	6 753.00
VOIRIE RURALE	
Chemin du Petit Village (1 ^{er} revêtement)	12 342.00
Chemin d'Eron (1 ^{er} revêtement)	5 822.00
Chemin de la Fieffe Brulays (1 ^{er} revêtement) – pour partie	6 000.00
Chemin de Frécu (élargissement et revêtement)	11 822.00
Chemin de la Jamelotière (revêtement de renouvellement)	9 240.00
Chemin de la Bruyère de Bas (revêtement de renouvellement)	1 178.00
TOTAL	79 242.00

En ce qui concerne le parking du stade, l'estimation des travaux est d'environ 12 000 €. La bordure qui va être posée est destinée à créer un trottoir en fond de parking (le long du grillage) pour sécuriser la circulation des piétons et protéger le grillage. Les matériaux de remblaiement sont des matériaux de récupération. Le grillage a été acheté d'occasion. Mme FOURMENTIN trouve anormal que le grillage soit acheté par la Commune (avec de l'argent public) à une personne privée (la Fondation Asile St Joseph). M. le Maire pense que c'était préférable de le récupérer plutôt que d'investir dans un grillage neuf. Il félicite le personnel communal qui a réalisé ce chantier. M. SEGUIN ajoute que cela fait 3 ans qu'il réclamait ces travaux car la circulation est très difficile devant le stade, particulièrement le mercredi et le samedi.

M. BOURDALE demande ce qu'il en est du projet d'aménagement d'ensemble du parc St Lys évoqué par M. DUCHEMIN lors de la réunion de commission. M. le Maire explique qu'il y aura une étude et qu'elle sera présentée au Conseil municipal. Mme FOURMENTIN pense qu'il aurait fallu faire cette étude avant de prévoir des travaux. M. le Maire pense que cela ne change rien pour la construction des sanitaires publics qui devront être positionnés en fonction des possibilités d'évacuation des eaux usées.

Mme HAMEL s'interroge sur l'aménagement du parking du Groupe scolaire André Bruno. M. le Maire explique qu'il s'agit d'agrandir et mieux aménager le parking côté rue Alexandre Mauduit et empêcher les véhicules de stationner devant l'accès à l'entrée de l'école.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, décide par 19 voix Pour et 4 abstentions (M. BOURDALE, Mme RENAUX, Mme LEFRANC, Mme FOURMENTIN) :

- d'autoriser M. le Maire à lancer une consultation d'entreprises
- d'autoriser M. le Maire à signer un marché avec l'entreprise qui aura été retenue à l'issue de cette consultation.

Travaux sur les équipements sportifs

La compétence relative à l'aménagement et à l'entretien des équipements sportifs n'ayant toujours pas été transférée à la Communauté de Communes à ce jour, il est difficile de réaliser des travaux importants sur ces équipements. L'arrêté préfectoral relatif à ces compétences devrait être signé prochainement, avec une prise d'effet au 1^{er} septembre 2014 ou 1^{er} janvier 2015.

La Commission des travaux a cependant proposé de créer un bloc sanitaire accessible aux utilisateurs du Parc et aux utilisateurs des différents équipements (Tennis, Pétanque ...).

M. JEHENNE souhaiterait que soient réalisés rapidement les boxes de stockage du matériel pour les différentes sections. M. le Maire pense que c'est actuellement difficile car il y a trop de matériel pour pouvoir tout stocker dans le renforcement du COSEC (en prolongement des vestiaires) comme c'était prévu. Pour lui, le but était de libérer l'espace de stockage actuel pour y créer un club house, et il considère que tous ces travaux sont liés et doivent faire l'objet d'une seule opération. Pour M. JEHENNE, l'urgent c'est que chaque section ait son espace de stockage. Une réunion va être organisée avec tous les utilisateurs du COSEC pour connaître les besoins réels de chacun et voir si tout le matériel est utilisé.

M. MARIE indique avoir signalé à plusieurs reprises à la Mairie des fuites dans le court de tennis couvert, des trous dans le sol des courts extérieurs et rien n'a été fait. Il évoque aussi les armoires métalliques dangereuses dans le court couvert et les risques pour les personnes qui fréquentent ce court. M. le Maire rappelle que l'extension envisagée du court couvert est estimée à 17 000 € et que la Commune ne peut s'engager dans cette dépense à la veille du transfert de compétence. M. le Maire regrette les propos tenus aujourd'hui par M. MARIE alors que lors de la réunion de la Commission, il félicitait la Commune pour la qualité des équipements. M. MARIE souhaite en fait que l'entretien des courts soit mieux suivi.

Mme LAURENT évoque les travaux à prévoir sur la toiture du COSEC qui s'élèvent à 16 000 € et souhaite que chacun prenne conscience que l'entretien de tous ces équipements coûte cher.

Tout ne peut donc être fait en même temps et il faut accepter de patienter pour certains travaux.

M. le Maire évoque la possibilité de réaliser certains travaux en bénévolat mais MM. MARIE et BOURDALE trouvent que l'on demande déjà beaucoup aux bénévoles.

Remplacement du transfo électrique de la station d'épuration (Délibération 2014.06.04)

Suite à un diagnostic mené par EDF sur les installations électriques de la station d'épuration, différents travaux de mise aux normes sont apparus nécessaires et notamment par rapport au transformateur électrique.

Actuellement, la Commune achète de l'électricité au tarif vert (haute tension) et possède son propre transformateur électrique.

Deux possibilités ont été étudiées :

- le remplacement du transfo actuel pour un coût estimé entre 40 000 et 60 000 €
- la suppression du transfo actuel et le raccordement sur le réseau basse tension au tarif jaune pour un coût estimé de 20 000 à 30 000 €. Cependant, dans ce cas, le coût de l'électricité facturé augmenterait d'environ 3 800 € par an, avec une incertitude du fait de la fin des tarifs réglementés fin 2015. D'autre part, la puissance pourrait alors devenir insuffisante si de nouveaux équipements devaient être installés sur la station d'épuration.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Maire à lancer une consultation d'entreprises pour le remplacement de ce transfo,
- d'autoriser M. le Maire à signer un marché avec l'entreprise qui aura été retenue à l'issue de cette consultation.

Panneau d'information numérique (Délibération 2014.06.05)

Sur avis de la Commission des relations publiques et de la communication, le Conseil municipal est invité à délibérer sur la mise en place d'un panneau d'information électronique.

Le positionnement retenu par la majorité de la commission serait le haut de la place Charles de Gaulle, face à la pharmacie (à l'emplacement approximatif du sapin de Noël), avec un panneau double face pour être vu à la fois de ceux qui viennent de la rue de Verdun et de ceux qui montent de la Place du Parvis.

Après consultation d'entreprises spécialisées, le meilleur rapport qualité prix apparaît être le panneau Fenix Premium de chez Lumiplan, d'une dimension de 171 * 144 * 14 cm pour le prix posé et mis en service (avec formation des utilisateurs) de 13 410.00 € H.T. soit 16 092 € TTC. Le coût de la maintenance annuelle (changement des diodes ...) à partir de la 2^{ème} année est de 938.70 € H.T. soit 1 126.44 € TTC.

M. BOURDALE pense que ces panneaux ne sont installés que dans les grandes villes. M. le Maire affirme qu'il y en a dans de nombreuses petites villes et même dans des Communes beaucoup plus petites que SOURDEVAL. M. le Maire précise que c'est une demande qui a été faite depuis longtemps par plusieurs associations qui souhaitent mieux informer la population des manifestations qu'elles organisent.

Mme FOURMENTIN ne voit pas l'intérêt d'une telle installation pour une population vieillissante qui ne pourra pas lire les informations, et qui ne restera pas devant le panneau à attendre que les informations défilent. Pour M. le Maire, les personnes plus âgées ont aussi droit à l'information.

Mme LAURENT reconnaît que c'est un investissement mais que ce matériel a été préféré à d'autres plus légers et de moins bonne qualité. Elle ajoute que beaucoup de piétons passent sur cette place et que l'information pourra ainsi toucher beaucoup de monde. Pour M. JEHENNE il faut considérer que cet investissement est fait pour durée 10 ans et plus.

Mme LEFRANC n'est pas favorable à l'emplacement retenu parce que c'est déjà un endroit où l'on se fait griller la priorité, et où un certain nombre de véhicules se prennent les plots. Elle estime d'autre part que l'investissement est trop lourd.

Mme FOURMENTIN pense que les associations souhaitent plutôt un panneau pour mettre leurs affiches. Elle ne comprend pas que l'on n'utilise pas plutôt cet argent pour installer une borne pour faire payer les camping-cars et récupérer ainsi de l'argent. Pour Mme LAURENT, la borne pour l'espace camping-cars pose un problème de maintenance et explique que le parti pris a été fait de laisser l'aire gratuite pour accueillir plus de visiteurs qui viennent aussi dans nos commerces. M. le Maire informe ses Collègues qu'un nouveau règlement a été mis en place pour l'aire de Camping-cars. M. VIEL précise que ce règlement limite le séjour des camping-cars à 72 heures consécutives, et dans la limite de 12 jours par an. Il ajoute qu'il veille personnellement et chaque jour au respect de ce règlement et que cela ne pose pas de problème.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de l'acquisition du panneau d'information électronique tel que décrit ci-dessus par 15 voix Pour, 6 Contre (Mme BESNIER, M. BOURDALE, Mme RENAUX, Mme LEFRANC, Mme FOURMENTIN, M. JOSEPH) et 1 abstention (Mme HAMEL).

Transfert de compétence au SDEM pour l'implantation de bornes de recharge pour les véhicules électriques (Délibération 2014.06.06)

Le développement du véhicule électrique en France suppose que des infrastructures de recharge soient disponibles pour les usagers. Si on peut logiquement penser que l'essentiel des recharges se fera au domicile, l'existence d'un réseau de bornes de recharge en accès public sera primordiale pour rassurer l'utilisateur contre le risque d'autonomie insuffisante et encourager le développement des véhicules électriques.

Le SDEM (Syndicat Départemental d'Énergies de la MANCHE) a souhaité, en partenariat avec le Conseil Général de la MANCHE, s'inscrire dans ce projet et répondre à l'appel à projet lancé par l'ADEME, et prévoit de déployer un parc d'environ 130 bornes de recharge sur le Département, réparties sur 80 villes dont SOURDEVAL.

Pour cela, le Conseil municipal est invité à transférer au SDEM la compétence « infrastructures de charges pour véhicules électriques » ce qui lui permettra de créer, entretenir et exploiter les infrastructures de recharges publiques à la place de la Commune.

Mme BESNIER demande à quelles conditions se fera la recharge. Les conditions ne sont pas encore fixées. Ce sera au SDEM d'en décider.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord :

- sur l'adhésion de la Commune de SOURDEVAL au SDEM pour la compétence optionnelle « infrastructures de charges pour véhicules électriques »,
- sur projet d'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de la Commune de SOURDEVAL.

Personnel communal : création et suppression de postes

Suite au départ en retraite de M. Jean-Louis SPITZA, Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, affecté au service voirie, et au départ prochain pour un poste à temps complet à la Communauté de Communes de M. Maxime TARDIF, Ingénieur Territorial, la Commission des Finances et du Personnel s'est réunie le mardi 10 juin 2014 pour proposer des créations et suppressions de postes pour palier à ces départs.

Remplacement de Maxime TARDIF (Délibération 2014.06.07)

Maxime TARDIF, Ingénieur territorial, est responsable des services techniques de la Commune depuis le 1^{er} février 1997. A la suite de plusieurs concours, il est au poste d'Ingénieur territorial depuis le 1^{er} juin 2007.

Son poste a été partagé avec la Communauté de Communes au 1^{er} juillet 2010. A compter de cette date, il ne travaillait plus que 27 heures/semaine pour la Commune. Depuis le 1^{er} janvier 2014, il ne travaille plus pour la Commune que 8.5 heures/semaine.

Il apparaît que ce temps de travail réduit à une journée par semaine est nettement insuffisant pour assurer les missions qui lui sont confiées et qui se déclinent comme suit :

- Direction des services techniques municipaux
- Assurer le lien entre les Élus, les services administratifs et services techniques
- Encadrement du personnel salarié des services techniques (actuellement 11 agents communaux), stagiaires et saisonniers
- Organisation du travail des équipes : entretien, bâtiments communaux, voirie, espaces verts, fleurissement, assainissement
- Suivi de l'entretien du patrimoine communal (voirie et bâtiments)
- Suivi de l'entretien et renouvellement des véhicules et matériels techniques
- Suivi des Établissements recevant du Public (mises aux normes, contrôles périodiques, registres de sécurité, commissions de sécurité, accessibilité)
- Préparation et suivi des marchés de travaux et de fournitures
- Organisation de la formation du personnel en lien avec le Secrétaire Général
- Organisation de la sécurité des chantiers et du personnel
- Organisation et aménagement des locaux techniques municipaux
- Participation à la préparation et au suivi du budget des services techniques
- Préparation des commandes de matériaux nécessaires aux services
- Suivi des commandes et visa des factures correspondantes.

Maxime TARDIF devant prochainement être recruté à temps complet auprès de la Communauté de Communes, la Commission du personnel a émis un avis favorable pour pourvoir à son remplacement en créant un poste de Technicien territorial (au lieu du poste d'Ingénieur).

Mme FOURMENTIN ne comprend pas que l'on remplace un poste à temps partiel par un poste à temps complet alors qu'il est nécessaire de faire des économies sur la masse salariale. M. DUCHEMIN fait remarquer que le fait de pourvoir les postes par des grades inférieurs va générer une économie. Mme LAURENT ajoute que la masse salariale n'a pas augmenté du fait du non remplacement de M. MAILLARD et du fait du transfert de Mme CHESNAIS à la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 20 voix Pour et 3 abstentions (Mme RENAUX, Mme LEFRANC, Mme FOURMENTIN) de créer un poste de Technicien territorial (en remplacement du poste d'Ingénieur).

Remplacement de Jean-Louis SPITZA (Délibération 2014.06.08)

Jean-Louis SPITZA, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, a fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} mai 2014. Il était affecté au service de la voirie et maçonnerie (service qui assure également le prêt et la mise en place des matériels pour les différentes manifestations associatives).

Il est proposé d'avoir recours à un emploi aidé par l'État pour pourvoir à ce recrutement.

Renseignements pris auprès de Pôle Emploi, les 2 types de contrats possibles pour les Collectivités territoriales sont les suivants :

- Le CUI – CAE avec aide de 70 % ou 90 % sur 20 heures – contrat de 12 mois renouvelable 1 fois, qui s'adresse aux chômeurs de longue durée ou titulaires du RSA ou personnes de plus de 50 ans.

- Le contrat d'avenir avec aide de 75 % sur 35 heures – contrat de 3 ans qui s'adresse aux moins de 26 ans, non diplômés et non qualifiés (avec tutorat et engagement de formation).

Les Collectivités territoriales ne sont pas éligibles aux contrats de génération.

Mme HAMEL demande ce que devient la personne à l'issue du contrat. Pour Mme LAURENT, si la personne convient dans le poste, elle peut être titularisée, mais il n'y a pas d'obligation d'embauche à la fin du contrat. M. DUCHEMIN ajoute qu'il y a par contre une obligation de formation.

M. JEHENNE demande si dans les 3 ans, il y aura un départ à la retraite. Effectivement, il y a un départ prévu d'ici 3 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de créer un emploi d'Agent technique, à temps complet, selon l'une ou l'autre des possibilités de recrutement en contrat aidé.

Propositions pour la constitution de la Commission des Impôts directs (Délibération 2014.06.09)

Le Conseil municipal est invité à proposer à M. le Directeur Départemental des Finances Publiques 16 noms de Commissaires titulaires et 16 noms de Commissaires suppléants (dont 2 titulaires et 2 suppléants inscrits au rôle d'une des contributions directes sur la Commune, mais domiciliés en dehors de celle-ci). Parmi ces 32 noms, 16 seront retenus pour faire partie de la Commission communale des Impôts directs. La proposition faite par M. le Maire est acceptée par le Conseil municipal.

Fixation d'un tarif pour la location de la salle Théophile Personne pour des spectacles ou concerts (Délibération 2014.06.10)

Il n'existe pas actuellement de tarif fixé pour la location de la Salle Théophile Personne pour des spectacles ou concerts (concert de l'EJC par exemple).

M. JEHENNE propose la gratuité (ou un prix réduit) pour la location de la salle une fois par an et par Association. M. le Maire n'y est pas favorable dans la mesure où les associations perçoivent déjà des subventions.

Sur la proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer le tarif de location de la salle Théophile Personne pour un spectacle ou un concert à 65 € par jour.

Tirage au sort des Jurés d'assises (Délibération 2014.06.11)

Comme chaque année, le Conseil municipal est invité à tirer au sort, à partir de la liste électorale, 6 noms dont 2 seront appelés à faire partie des Jurés des assises.

Sont ainsi désignés :

M. BRIARD Marcel	Le Village aux Saints
M. DUBOIS Jean-Pierre	La Benestière
Mme HEDOU épouse HAMEL Jocelyne	10 rue de Launay
Mme LELIEVRE épouse LEJEMBLE Nicole	La Botellerie
M. LOYER Henri	16, Bd Alsace Lorraine
M. RENAUX Georges	Les Colombes – 8 rue Sœur St Antoine

Admission en non valeur - assainissement (Délibération 2014.06.12)

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, accepte à l'unanimité d'admettre en non valeur une créance sur le service de l'assainissement pour un montant de 50.00 € H.T. soit 52.76 € TTC.

Décisions modificatives (Délibération 2014.06.13)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les virements de crédits suivants :

Budget du service de l'assainissement

Annulation d'un titre sur exercice antérieur (pour réémission sur exercice 2014) :

Section de fonctionnement

Dépenses :	Cpte 615	Entretien et réparations	- 200.00
	Cpte 673	Titres annulés sur exercice antérieur	+ 200.00

Divers

M. BOURDALE demande s'il est possible de revoir la Place Handicapé Place d'Uchte qui n'a pas une dimension correcte. Avis favorable. M. le Maire ajoute qu'il faudrait également supprimer la première place de stationnement près de la descente, qui gêne l'accès des véhicules des traiteurs.

M. BOURDALE demande quelle solution trouver pour les dépôts sauvages à proximité des conteneurs de tri sélectif. Pour Mme HAMEL, le problème est le même à proximité des conteneurs à ordures ménagères. M. le Maire explique qu'une campagne d'information doit être lancée par la Communauté de Communes pour le respect des lieux de collecte. Il y a un manque de citoyenneté.

M. le Maire rappelle à ses Collègues la journée débroussaillage des chemins le samedi 28 juin 2014. S'inscrire auprès de l'Office de Tourisme de SOURDEVAL.

La Secrétaire de séance,
Brigitte CANIOU.